

Description sommaire du territoire

LIMITES ET LOCALISATION

La réserve de biodiversité projetée occupe une superficie de 208,5 km² à moins de 15 kilomètres à l'ouest de La Tuque.

MILIEU PHYSIQUE

Le relief de la réserve est principalement composé de basses collines recouvertes de till d'épaisseur variable. L'altitude y varie de 160 à 475 mètres. Fortement encaissée, la vallée de la rivière aux Rats présente les caractéristiques typiques d'un canyon. De part et d'autre du canyon, la vallée se transforme en dépression ouverte où les dépôts fluvioglaciers abondent.

MILIEU BIOLOGIQUE

Très diversifié, le couvert forestier de la réserve est typique de la forêt mélangée. Deux espèces désignées vulnérables au Québec fréquentent la réserve, soit la tortue des bois et l'omble chevalier oquassa. Les populations de tortue des bois de la Mauricie sont à la limite nord de leur aire de répartition en Amérique du Nord et celle qui fréquente la rivière aux Rats figure parmi les plus nordiques au nord du fleuve Saint-Laurent.

MILIEU SOCIAL

Plusieurs activités récréotouristiques s'exercent sur le territoire de la réserve de biodiversité projetée, notamment la villégiature privée, la pêche, la chasse et le piégeage des animaux. La réserve recoupe le territoire de la zec Wessonneau et celui des pourvoires J. E. Goyette inc. et Pourvoy'air ltée.

CONTRIBUTION DE L'AIRE PROTÉGÉE

La réserve protège des écosystèmes caractéristiques de la région naturelle de la dépression de La Tuque, et on y trouve des peuplements forestiers typiques de la frange méridionale de la zone de forêt mélangée.

PROPOSITION DE RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ (STATUT PERMANENT)

Le territoire pour lequel un statut permanent de protection est proposé est le même que celui de la réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats, et le toponyme proposé est celui de « réserve de biodiversité du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats ».

Principales activités permises et interdites*

Activité	Permise/Interdite
Aménagement forestier industriel	<input checked="" type="checkbox"/> Interdite
Exploration et exploitation minières, gazières et pétrolières	<input checked="" type="checkbox"/> Interdite
Exploitation des forces hydrauliques	<input checked="" type="checkbox"/> Interdite
Toute production commerciale ou industrielle d'énergie	<input checked="" type="checkbox"/> Interdite
Chasse	<input checked="" type="checkbox"/> Permise
Pêche	<input checked="" type="checkbox"/> Permise
Piégeage	<input checked="" type="checkbox"/> Permise
Accès et circulation en véhicules motorisés (quad, motoneige, bateau à moteur, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/> Permise
Construction d'une nouvelle infrastructure (bâtiment, chemin, sentier, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/> Interdite**
Attribution de nouveaux droits fonciers à des fins personnelles (villégiature, abri sommaire, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/> Interdite
Activité pratiquée par les membres d'une communauté autochtone à des fins alimentaires, rituelles ou sociales	<input checked="" type="checkbox"/> Permise
Cueillette non mécanisée de produits forestiers non ligneux (petits fruits, champignons, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/> Permise
Récolte de bois de chauffage (abris sommaire ou camp de piégeage)	<input checked="" type="checkbox"/> Permise
Récolte de bois de chauffage (autres utilisateurs du territoire)	<input checked="" type="checkbox"/> Interdite**
Recherche et éducation	<input checked="" type="checkbox"/> Permise
Activités courantes des ZEC, pourvoires et réserves fauniques	<input checked="" type="checkbox"/> Permise
Ensemencement	<input checked="" type="checkbox"/> Interdite**
Randonnée et récréation (marche, vélo, raquette, ski de fond, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/> Permise

* En aucun cas, cette liste ne doit se substituer aux textes légaux (Loi sur la conservation du patrimoine naturel et plan de conservation de chaque réserve).

** Sauf si le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a donné son autorisation.



Tortue des bois (*Glyptemys insculpta*) (U. Dubé Marcoux, MDDEP)

Les lacs Guynne (à gauche) et Sauvage (à droite) (A. R. Bouchard, MELCC)



La rivière aux Rats longe la limite sud-ouest de la RBP (A. R. Bouchard, MELCC)

Les aires protégées au Québec :

Un héritage pour la vie



La réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats

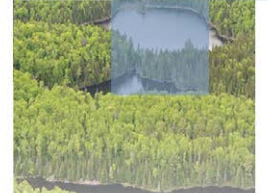
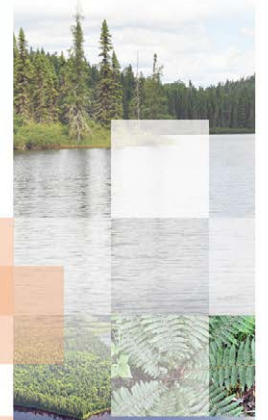
348

DA16

Projets de douze réserves de biodiversité et d'une réserve aquatique dans la région administrative de la Mauricie

6213-01-005

Une espèce vulnérable, la tortue des bois, dans un écosystème représentatif de la région naturelle



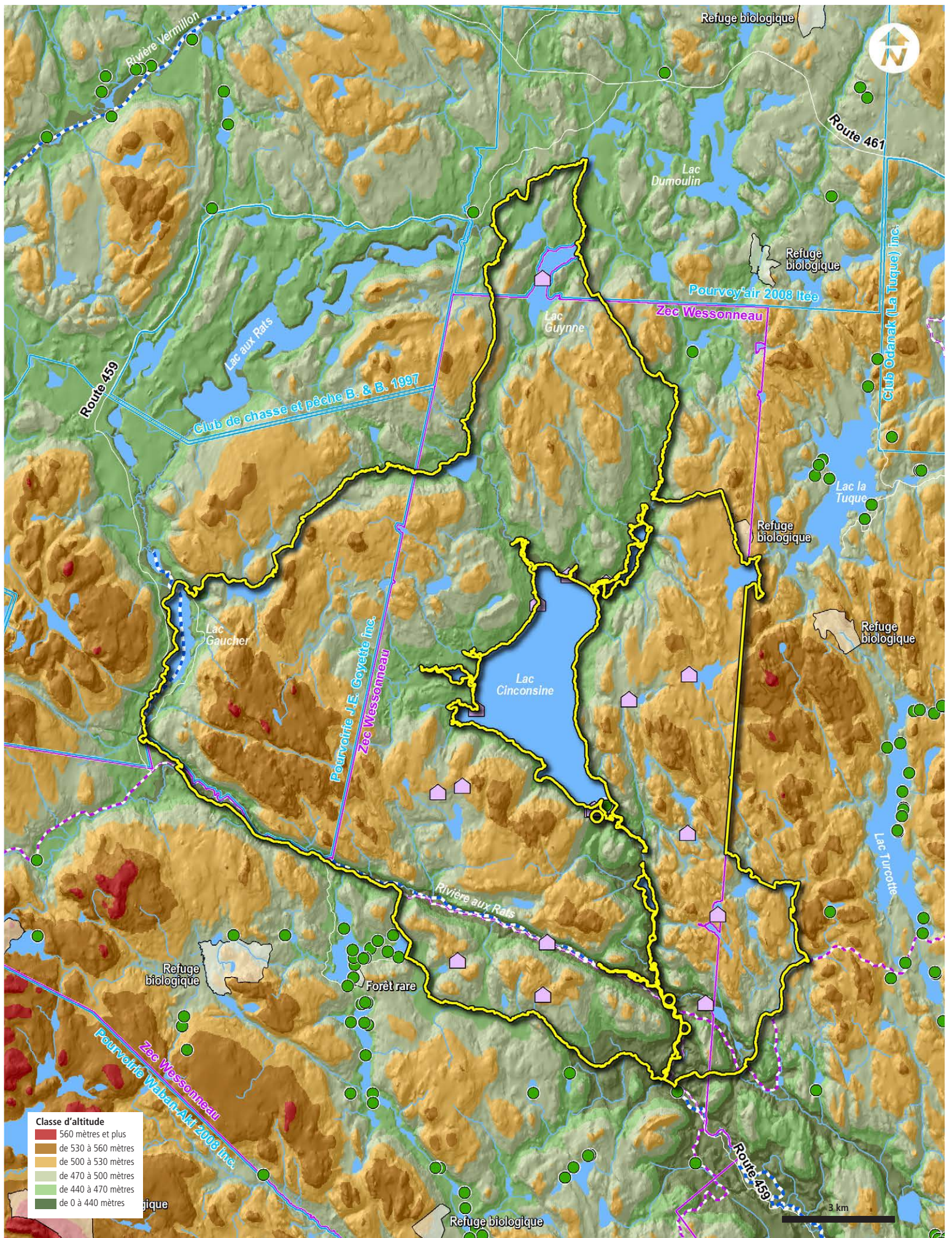
Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques

Québec










Québec




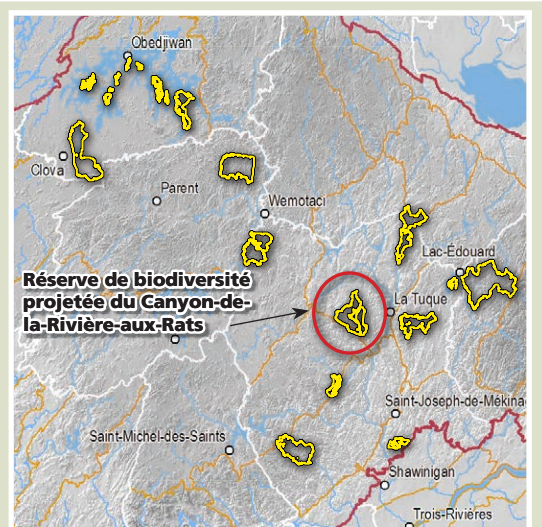


La réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats



-  Bail de villégiature
-  Bail hors territoire
-  Parcours de canoé-kayak
-  Sentier de motoneige
-  Zec
-  Pourvoirté à droits exclusifs
-  Autre aire protégée

 Réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats



— Province naturelle — Région naturelle — Ensemble physiographique